



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Églises réformées
Berne-Jura-Soleure

Notre objectif: avoir un impact

**PROGRAMME DE LEGISLATURE
2008 – 2011**

**du Conseil synodal des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure**

Berne, le 19 septembre 2007

Introduction

Avoir un impact est un objectif très exigeant. Il s'oriente d'une part sur ce que nous pouvons offrir en tant qu'Eglise aux êtres humains dans les moments de bonheur et de peine, d'autre part sur ce que nous pouvons faire dans la vie publique en faveur de la paix et de la justice. L'action de l'Eglise entend être utile aux individus et à la société. L'apôtre parle explicitement de persévérance à faire le bien¹.

A la veille de la nouvelle législature, le Conseil synodal a mené une intense réflexion pour savoir s'il fallait reconvertir la direction et l'organisation des Services généraux de l'Eglise au système de la nouvelle gestion publique, comme l'ont fait le canton de Berne et de nombreuses communes. Il a appelé ce projet NGE, abréviation de Nouvelle Gestion de l'Eglise, et a associé à sa démarche un représentant respectivement de la commission d'examen de gestion et de la commission des finances du Synode. L'adoption de la NGE aurait apporté de nombreux avantages au niveau de la planification des dépenses et des ressources. Cependant, après mûres réflexions, il est arrivé à la conclusion que ce projet aurait entraîné de trop profonds transferts de compétences entre le Synode, le Conseil synodal et les secteurs des Services généraux et a donc jugé préférable de l'abandonner. Mais il en a retenu un principe, celui de toujours vérifier notre action sous l'angle de l'effet que nous produisons en tant qu'Eglise, et donc de concevoir nos objectifs dans la perspective de leur impact.

Mesurer l'impact ne sera pas une tâche facile. S'il est possible d'évaluer quantitativement la mise en œuvre des objectifs, seule une vérification qualitative permet de savoir s'ils ont produit l'impact souhaité. Si les objectifs permettent d'évaluer l'activité de l'Eglise selon des critères propres, leur impact ne peut être apprécié qu'en tenant compte des autres forces agissant dans la société. Cela correspond du reste à notre conception d'une Eglise nationale qui s'engage, en collaboration avec d'autres institutions et organisations, pour permettre aux êtres humains de réussir à vivre en harmonie avec eux-mêmes et leur environnement, et qui lutte avec détermination contre les forces manifestement destructrices.

Certes, notre impact ne dépend pas seulement de nous. Nous agissons dans la conviction que la parole de Dieu elle-même est vivante et agissante². Nous agissons par la puissance qui agit en nous³. Nous agissons dans la conscience que Dieu, en tous, met tout en œuvre⁴, et c'est pourquoi nous prions pour que son Esprit Saint fasse encore en nous, et le vouloir, et le faire, au cours de la prochaine législature⁵.

Le Conseil synodal

¹ Romains 2,7

² Hébreux 4,12

³ Ephésiens 3,20

⁴ 1 Corinthiens 12,6

⁵ Philippiens 2,13

IMPACT DES OBJECTIFS

Le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure fixe pour lui-même et les Services généraux de l'Eglise la réalisation des objectifs suivants durant la législature 2008 – 2011

Aperçu

1. Dans une société ouverte, pluraliste et multiculturelle, nous renforçons l'identité de notre Eglise nationale dans la tradition réformée évangélique.
2. Nous voulons accomplir les tâches ecclésiastiques de la proclamation de la parole, de l'accompagnement spirituel et de l'engagement social en leur donnant une importance égale.
3. Nous voulons encourager et soutenir activement le sens de la solidarité entre les personnes dans leur vie quotidienne et dans leurs activités au sein de l'Eglise : solidarité entre générations, entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre ville et campagne, entre Nord et Sud, entre défavorisés et privilégiés.
4. Nous faisons en sorte que l'identité réformée et le travail accompli par l'Eglise soient mieux connus de la population.
5. Nous favorisons la collaboration au sein de l'Eglise : collaboration entre les paroisses, les régions, les Services généraux de l'Eglise et entre les différents niveaux.
6. Nous soutenons les différents groupes professionnels et les bénévoles dans leurs activités et nous encourageons une collaboration fondée sur l'estime réciproque.
7. Nous suscitons et accompagnons la recherche de visions communes d'une Eglise de l'avenir, en tenant compte dans cette démarche du contexte des évolutions sociales.
8. Nous encourageons et développons une offre diversifiée qui réponde aux besoins des différents groupes de population.
9. Nous définissons nos relations avec le judaïsme et les autres religions et clarifions les formes de collaboration.

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET LEUR IMPACT

dans leur contexte

1. Dans une société ouverte, pluraliste et multiculturelle, nous renforçons l'identité de notre Eglise nationale dans la tradition réformée évangélique.

La particularité de l'Eglise nationale est d'être – à l'image du contexte social où elle agit - une Eglise ouverte à la pluralité des témoignages de l'Évangile et aux diverses formes d'expression de la foi.

Elle ne veut pas être une simple communauté de foi entre personnes de même sensibilité, et représente en ce sens une véritable alternative aux Eglises libres. Face à la tendance à reléguer la religion à la sphère privée, elle s'investit publiquement dans la proclamation de la Parole et dans l'accompagnement spirituel des personnes, qu'elles participent activement ou non à la vie de l'Eglise, et elle s'engage dans le domaine social.

Elle se conçoit comme une Eglise nationale qui a des obligations envers l'ensemble de la population, et collabore sur un mode partenarial avec l'Etat.

En ce qui concerne le nombre de membres, elle n'est pas comparable aux Eglises libres ni aux communautés religieuses. En tant qu'Eglise nationale, elle tient à être et à rester un lieu d'expression de la vie religieuse ouvert à de larges cercles de la population.

Face à la pluralité d'expression du sentiment religieux, où chacune et chacun se façonne sa propre religion à partir de convictions très différentes en matière de foi, l'Eglise nationale reste attachée à son identité évangélique réformée, ancrée dans la tradition judéo-chrétienne.

2. Nous voulons accomplir les tâches ecclésiastiques de la proclamation, de l'accompagnement et de l'engagement social en leur donnant une importance égale.

L'Eglise a une mission fondamentale triple: la proclamation de la Parole, l'accompagnement spirituel et l'engagement social. Dans tout ce qu'elle fait, elle accorde une importance égale à ces trois fondements. Au niveau du culte, les implications sont les suivantes:

La *proclamation* dans la prédication, les lectures, les prières et prières d'intercession, les chants et la célébration des sacrements soulignent la richesse de l'Évangile, sa force au service de la vie et les exigences qu'il pose à notre existence. La proclamation s'adresse aux individus, aux paroisses et à la population. Elle traite de

thèmes touchant à la foi, à l'éthique et à la responsabilité sociale. Elle est compréhensible, bienveillante, exigeante et substantielle.

Pour beaucoup de personnes, les actes ecclésiastiques sont l'occasion de découvrir *l'accompagnement* de l'Eglise dans les moments de joie et de peine au cours de leur existence. C'est dans ces moments qu'ils éprouvent un sentiment d'appartenance à l'Eglise, qu'ils vivent notre Eglise comme l'Eglise qui est à leurs côtés. Par conséquent, les actes doivent être préparés et réalisés avec un soin particulier. L'*engagement social* de l'Eglise influence le culte tant au niveau du contenu que sur le plan formel, dès lors que la solidarité de l'Eglise avec les défavorisés est soulignée dans la prière et la prédication et que des appels et des encouragements à la solidarité sont lancés, que les questions sociales et les défis de notre temps sont évoqués, et que le culte est célébré dans la conscience de l'appartenance à l'Eglise universelle.

Dans le culte, la triple mission trouve sa cohérence dans la *liturgie*. Cette dernière doit témoigner d'une réflexion et d'une responsabilité théologiques et être adaptée dans son contenu, sa musique, sa spiritualité et sa compréhensibilité au public auquel elle s'adresse. Suivant les circonstances, elle peut être célébrée sous forme de culte paroissial, de culte pour les enfants, ou dans le cadre de l'Eglise des femmes, des "Eglises dans la Cité", de célébrations avec les tout-petits, ou encore de cultes en plein air, dans des foyers et des hôpitaux et lors d'anniversaires et de fêtes.

3. Nous voulons encourager et soutenir activement le sens de la solidarité entre les personnes dans leur vie quotidienne et dans leurs activités au sein de l'Eglise : solidarité entre générations, entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre ville et campagne, entre Nord et Sud, entre défavorisés et privilégiés.

La solidarité est une valeur universelle. Beaucoup de prestations de notre société sont fondées sur elle (AVS, AI, caisses maladies, impôts). Dans notre Eglise, la solidarité doit être encouragée non seulement dans la vie quotidienne, mais aussi dans les activités ecclésiastiques spécifiques.

Toute activité ecclésiastique développe sa dimension diaconale autour de la solidarité. C'est pourquoi il importe d'encourager activement la collaboration interdisciplinaire dans les Services généraux de l'Eglise et de la mettre en œuvre. Dans son action, l'Eglise ne peut se préoccuper uniquement d'elle-même et de son environnement proche, elle est toujours partie intégrante de l'Eglise universelle et porte une responsabilité envers cette dernière.

4. Nous faisons en sorte que l'identité réformée et le travail accompli par l'Eglise soient mieux connus de la population.

Notre Eglise doit être perçue comme Eglise nationale par la population. Ce principe s'applique aussi bien au Conseil synodal et aux Services généraux de l'Eglise qu'aux paroisses.

La population et les autorités cantonales doivent savoir ce qu'accomplit l'Eglise en faveur de la vie de la société et percevoir la complémentarité de l'Eglise et de l'Etat. Les membres de l'Eglise ont conscience qu'en s'acquittant de l'impôt ecclésiastique, ils l'aident à remplir sa mission sociale. Ils savent notamment combien d'institutions et organisations d'intérêt public reçoivent des subventions de l'Eglise sans lesquelles elles ne pourraient exister.

Tant la population que l'administration cantonale perçoivent l'Eglise dans sa dimension d'institution de droit public, clairement distincte des Eglises libres et des communautés religieuses.

Parmi les confessions et les religions, nous sommes identifiables en tant qu'Eglise réformée.

5. Nous favorisons la collaboration au sein de l'Eglise : collaboration entre les paroisses, les régions, les Services généraux de l'Eglise et entre les différents niveaux.

La collaboration renforce la motivation intérieure, tisse des liens entre les collaborateurs autour d'une foi commune, et affermit la communauté.

Elle se nourrit de la conscience d'appartenir à un ensemble qui dépasse les limites de l'entité paroissiale ou celles d'un service administratif. Cette perception de la collaboration comme une opportunité à saisir doit être encouragée.

Il faut pour cela s'appuyer sur un contexte favorable à créer et à développer. Il s'agit notamment de soutenir des tâches qui ne peuvent être accomplies qu'au niveau interparoissial, d'encourager des initiatives paroissiales autonomes en matière de collaboration, de développer de nouvelles formes de participation des membres de l'Eglise indépendamment de la paroisse à laquelle ils sont rattachés de par leur domicile, sans toutefois remettre en question la structure territoriale des paroisses. La création de conditions générales favorables à la collaboration doit être envisagée sur le long terme. En tant que processus venant de la base des paroisses et des arrondissements, elle doit être harmonisée dans la mesure du possible avec la réforme des arrondissements du canton de Berne.

6. Nous soutenons les différents groupes professionnels et les bénévoles dans leurs activités et nous encourageons une collaboration fondée sur l'estime réciproque.

Dans l'accomplissement des tâches ecclésiales et par rapport à l'image de l'Eglise en général, les conflits d'intérêt et de reconnaissance persistent entre les différents acteurs professionnels de l'Eglise. Il faut mettre un terme à cette situation.

Tous les collaborateurs de l'Eglise, quel que soit le groupe professionnel auquel ils appartiennent et qu'il s'agisse de salariés ou de bénévoles, coopèrent dans un esprit d'estime réciproque où la rivalité est absente.

Cet objectif vaut non seulement dans le contexte de restriction budgétaire qui attise les tensions lors de la répartition des ressources, mais doit aussi devenir un principe général pour toute forme de collaboration au sein de l'Eglise, qu'elle soit rémunérée ou bénévole.

Voilà pourquoi toutes les personnes œuvrant dans l'Eglise doivent être soutenues et reconnues dans leurs tâches.

Il importe d'une part de créer des conditions favorables à la collaboration en veillant à une répartition claire des compétences et des tâches, d'autre part de proposer des offres de formation initiale et continue.

7. Nous suscitons et accompagnons la recherche de visions communes d'une Eglise de l'avenir, en tenant compte dans cette démarche du contexte des évolutions sociales.

Face à la diminution des ressources et du nombre de membres, le risque existe que l'Eglise se tourne vers le passé et se contente de préserver et gérer les acquis. Or, l'objectif doit être de construire activement l'Eglise de l'avenir dans le souci de sa pérennité.

Il ne s'agit pas de se lancer seul dans un projet qui serait mené parallèlement aux objectifs de la législature, mais d'initier des processus qui façonnent le changement. Il importe de travailler en permanence à la vision d'une Eglise de l'avenir dans un monde en mutation.

Pour y parvenir, il faut observer, répertorier et analyser les évolutions et les tendances sociales, économiques, démographiques et religieuses, et veiller à associer tous les acteurs à tous les niveaux (paroisses, région et ensemble de l'Eglise). Le développement de visions d'avenir doit être dirigé et coordonné par le Conseil synodal en gardant à l'esprit qu'anticiper l'avenir est une tâche stratégique permanente.

8. Nous encourageons et développons une offre diversifiée qui réponde aux besoins des différents groupes de population.

Une Eglise de tradition réformée ne conçoit pas sa mission sans sa dimension éducative. Si les prestations proposées par les paroisses sont très vastes et visent principalement à renforcer les liens communautaires, on constate qu'en matière de formation, la collaboration et l'action concertée tendent à gagner en importance, car certaines paroisses n'ont pas les ressources suffisantes pour proposer des prestations dans ce domaine, ou ne peuvent qu'insuffisamment s'intégrer comme prestataires à des offres existantes. Le renforcement de la formation au travers d'une offre diversifiée et qui réponde aux besoins de différents groupes de population

passer donc par un encouragement de la collaboration régionale et une action concertée avec d'autres prestataires, la priorité devant aller aux offres de formation qui ont un sens pour l'Eglise.

A l'instar de la mission éducative, une Eglise de tradition réformée se sait aussi impartie d'une mission sociale. Chaque paroisse s'acquitte de cette tâche dans la mesure de ses possibilités. Au-delà du niveau paroissial, il importe dans le domaine de l'action sociale aussi, de promouvoir la collaboration régionale. Celle-ci peut aller jusqu'à la création de centres de compétence dans le domaine de l'action sociale, comme il en existe déjà en Suisse romande (Centres Sociaux Protestants CSP, p. ex. à Moutier). Outre le conseil individuel et l'action communautaire, le travail social de l'Eglise recouvre également l'accompagnement spirituel spécialisé (aumônerie hospitalière, en clinique, en foyer, de prison, assistance spirituelle en cas de catastrophe, conseil conjugal, familial et pour partenaires). Il permet ainsi de répondre aux besoins des groupes de population les plus divers. La collaboration régionale se révèle indispensable, tout comme l'offre au niveau de l'ensemble de l'Eglise et le travail en réseau avec d'autres Eglises, avec des prestataires externes à l'Eglise ainsi qu'avec les institutions de l'Etat.

9. Nous définissons nos relations avec le judaïsme et les autres religions et clarifions les formes de collaboration.

En tant qu'Eglise chrétienne, nous nous inscrivons dans la tradition judéo-chrétienne. L'Ancien Testament, la Loi et les prophètes, comme le rappelle Jésus dans l'Evangile, sont les piliers du christianisme. Le témoignage de la Bible doit être appréhendé dans sa globalité et nous guider.

Au sein de cette tradition judéo-chrétienne, nous vivons dans un contexte œcuménique très vaste, marqué institutionnellement par la multiplicité des Eglises, confessions et communautés chrétiennes, et spirituellement par le déplacement de la religion vers la sphère privée.

Notre société influencée par les migrations nous amène à côtoyer différentes religions et cultures. Dans notre quotidien, nous apprenons à considérer les différences et les frontières existantes comme des opportunités de rencontre. Nous cherchons à instaurer un dialogue de vie qui permette une cohabitation pacifique des différents groupes au sein de notre société.

Nous menons un dialogue avec tous les acteurs au sein de notre Eglise, et nous essayons de définir la relation de notre Eglise avec les autres Eglises chrétiennes et les religions du monde et de l'inscrire dans nos lois ecclésiastiques.

STRATEGIES

Pour la réalisation des objectifs stratégiques, nous, Conseil synodal et Services généraux de l'Eglise, adoptons les principes suivants:

1. Nous inscrivons notre travail dans une réflexion théologique permanente portant sur le contenu et l'importance de notre foi et la signification de notre héritage réformé.
2. Nous adoptons vis-à-vis des Eglises libres, de communautés religieuses et autres confessions et religions une position fondée sur une réflexion théologique.
3. Nous intégrons la dimension spirituelle dans l'ensemble de notre action.
4. Nous concevons les prestations des Services généraux de l'Eglise dans l'objectif de soutenir et compléter l'action des paroisses.
5. Nous encourageons les activités diaconales au sein de l'Eglise.
6. Nous renforçons les tâches de formation de l'Eglise.
7. Nous encourageons la collaboration et l'action concertée dans tous les domaines.
8. Nous intégrons les valeurs du développement durable dans la planification des tâches et des ressources.
9. Nous gardons une vue d'ensemble lors de la détermination des priorités et nous justifions nos décisions de façon transparente.
10. Nous présentons l'Eglise dans toute la diversité de ses activités au service de la société.
11. Nous savons convaincre que l'Eglise est nécessaire.
12. Nous tenons compte de la diversité des besoins et des possibilités selon les paroisses, les arrondissements et les régions.
13. Nous encourageons la compréhension mutuelle et le dialogue entre les groupes professionnels et avec les bénévoles dans la définition des tâches et des responsabilités réciproques.
14. Nous inscrivons nos réflexions et nos actions concernant le développement de notre Eglise et nos relations avec les autres religions dans des processus bénéficiant d'un large soutien.
15. Nous tenons compte dans nos projets et décisions du contexte des évolutions sociales auxquelles l'Eglise est confrontée.

Le détail des objectifs

DEPARTEMENTS ET SECTEURS

Chancellerie des Eglises

1. Nous examinons l'introduction d'outils d'assurance qualité et adaptons notre fonctionnement et nos processus de travail aux exigences à satisfaire.
2. Nous développons le bilinguisme et tenons compte dans l'ensemble des dossiers que nous traitons des particularités des régions ecclésiales extérieures au canton de Berne, soit le canton du Jura et le canton de Soleure.
3. Au sein du débat d'opinion et par les contacts que nous établissons et entretenons, nous insistons à différents niveaux sur l'importance pour la société d'une Eglise réformée nationale ouverte et pluraliste qui place le dialogue interreligieux et interculturel au rang de ses priorités tout en défendant sans dogmatisme devant l'Etat et la société, un certain nombre de positions inspirées par l'éthique chrétienne et en assurant de nombreuses prestations.
4. Nous travaillons à la visibilité des prestations de l'Eglise au service de la société et donnons au statut de membre de l'Eglise une meilleure attractivité.
5. Nous apportons une attention particulière à l'harmonisation des législations de l'Etat et de l'Eglise et à la transparence dans la définition des domaines où se produisent des interactions. Nous veillons notamment à établir une distinction entre affaires externes et affaires internes de l'Eglise et mettons en œuvre notre droit de regard et notre droit d'être entendus sur tous les „dossiers conjoints“.
6. Nous travaillons à la modernisation progressive des actes législatifs fondamentaux de notre Eglise.
7. Nous aspirons à l'harmonisation de nos relations juridiques avec d'autres organisations partenaires ecclésiales ou laïques.
8. Nous soutenons le Conseil synodal et les secteurs dans leurs activités de communication sur des thèmes théologiques, ecclésiologiques ou relevant de l'éthique religieuse en systématisant les canaux d'information et en les ciblant en fonction des différents destinataires et interlocuteurs.
9. Nous souhaitons mieux partager et coordonner la communication du Conseil synodal et des Services généraux avec celle des paroisses et d'autres organisations ou niveaux de l'Eglise.

Services centraux

1. Nous mettons nos prestations et notre savoir-faire à la disposition des secteurs et d'organisations externes.
2. Nous améliorons l'information, le conseil et le soutien.
3. Nous mettons tout en œuvre pour que les principes directeurs relatifs à la gestion du personnel soient suivis et respectés. L'égalité entre hommes et femmes en fait partie
4. Nous créons, en faveur du personnel des Services généraux, un organe de contact traitant de toutes les questions relevant du harcèlement psychologique sur le lieu de travail.
5. Nous clarifions les possibilités de collaboration avec les paroisses dans le domaine informatique. Les projets réalisés pour les externes ne doivent pas engendrer de coûts spécifiques.
6. Nous mettons l'accent sur nos prestations de conseil et de renseignements à l'intention des paroisses relevant des questions d'engagement, de salaires et d'assurance.
7. Nous favorisons la transparence et la compréhension des questions financières avec les paroisses et d'autres partenaires ecclésiaux par des échanges mutuels.
8. Nous adaptons les bases légales régissant la direction stratégique et opérationnelle aux évolutions de l'Eglise.
9. Nous adaptons le règlement des compétences financières des Services généraux aux besoins actuels.

Paroisses et formation

1. Nous encourageons la cohabitation entre les générations dans l'Eglise et la société. Nous nous référons à l'évolution de la structure des âges mais aussi à la solidarité entre les générations.
2. Nous soutenons par le biais du projet « Les quatre générations de l'Eglise » l'ensemble des services et prestations qui répondent aux besoins des différentes générations afin que l'Eglise reste à la fois un soutien et un interlocuteur pour chaque âge de la vie.
3. Nous soutenons les jeunes et les jeunes adultes dans les phases de transition de leur vie. Dans le cadre de projets, nous créons des situations dans lesquelles les jeunes et les jeunes adultes en recherche peuvent découvrir l'Eglise dans sa diversité.
4. Nous sensibilisons les instances concernées à la nécessité de considérer le bénévolat comme une tâche de gestion consistant à recruter, accompagner et promouvoir les bénévoles pour accomplir différentes tâches ecclésiales.
5. Nous facilitons l'accès des collaborateurs de l'Eglise et d'autres personnes intéressées aux prestations de renseignements et de conseils. Nous évaluons la nécessité de mettre sur pied un médiateur ecclésial.
6. Nous incitons les paroisses à prendre part à des projets régionaux de développement, à y intégrer des valeurs chrétiennes et à offrir des perspectives d'espoir aux régions rurales.
7. Nous encourageons la coopération entre les paroisses.
8. Nous soutenons la collaboration et la compréhension entre les différents niveaux de l'Eglise. Conjointement avec les responsables, nous clarifions les tâches imparties aux arrondissements ecclésiastiques et élaborons une structure ad hoc.
9. Nous clarifions les questions relatives à la direction d'une paroisse et aux responsabilités dans le cadre de la collaboration interparoissiale. Les actes législatifs de l'Eglise clarifient les compétences. Les outils nécessaires au travail de direction sont disponibles.
10. Nous nous concentrons, dans les activités de formation protestantes, sur la pratique de la foi et l'intégration des questions de foi dans les différents champs de formation. Nous attachons de l'importance à la capacité de dialogue dans un contexte interculturel et aux différentes manières d'accéder à la formation d'adultes en Eglise.
11. Nous formons les responsables des paroisses à leurs tâches de direction en tenant compte des évolutions de société et des changements démographiques.

12. Nous veillons à la visibilité des prestations de l'Eglise. Nous élaborons des stratégies de marketing pour les membres et les non-membres et les mettons en œuvre.

ŒETN-Migration

1. Nous donnons forme à la collaboration interreligieuse sur le territoire de notre Eglise par l'intermédiaire de différents projets ou instances: Table ronde des religions, Maison des religions, etc.
2. Nous accompagnons et encourageons l'intégration des Eglises de la migration et mettons en évidence leur diversité. Nous travaillons à ce que ces Eglises soient mieux perçues et à ce que s'instaurent, entre elles et notre Eglise, la solidarité et les échanges nécessaires.
3. Nous soutenons la mise en œuvre de la Décennie "Vaincre la violence" du Conseil œcuménique des Eglises à tous les niveaux de notre Eglise avec l'ensemble des secteurs concernés. Nous participons au processus de consultation en prélude au Rassemblement international œcuménique pour la paix du COE en 2011 et au rassemblement lui-même.
4. Nous approfondissons les conséquences de la mondialisation dans l'agriculture et autour de la problématique de l'eau. Nous procédons à la révision de notre ligne de conduite (policy) „Pour la mondialisation de la justice“ et l'actualisons par rapport à de nouvelles priorités et de nouvelles problématiques.
5. Nous approfondissons notre engagement en faveur d'une paix juste en Israël/Palestine. Nous concentrons notre action sur le processus « Palestine Israel Ecumenical Forum » du COE avec les paroisses et des initiatives de la base en collaboration avec l'Entraide protestante suisse (EPER), d'autres ONG et la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et y participons activement.
6. Nous menons à bien une session de formation pour les responsables ŒETN et les collaborateurs de l'Eglise. Nous consolidons leurs compétences dans les secteurs ŒETN, de la collecte de fonds et de la réalisation d'opérations dans ce domaine.
7. L'intégration de la population étrangère passe par la mise en œuvre d'une coexistence solide entre population résidante et population migrante. Nous contribuons à ce que les paroisses et les régions de notre Eglise participent à ce processus.
8. Nous suivons attentivement la mise en œuvre du nouveau droit sur les étrangers et de la nouvelle loi sur l'asile selon des critères théologiques et d'éthique sociale. Là où cela s'impose, nous incitons l'Eglise à prendre position et développons des réseaux de conseil et de soutien avec des acteurs étatiques, ecclésiastiques et de la société civile.
9. La criminalisation de la migration va se poursuivre; de plus en plus de sans-papiers vivent sur le territoire de nos Eglises. Par le biais de notre collaboration avec l'Association Service de consultation bernois pour sans-papiers, nous nous engageons en faveur d'une humanisation du quotidien des

personnes concernées, pour le respect de leurs droits fondamentaux et pour des régularisations effectives.

10. Les tâches de conseil et de soutien dans le domaine de la migration sont aujourd'hui largement accomplies par des institutions spécialisées. Vis-à-vis d'elles, nous assumons une fonction de mise en réseau et les aidons ainsi à remplir leurs tâches et à poursuivre leur action.

Diaconie

1. Nous consacrons une partie de nos ressources à une action diaconale qui produise des effets sur les problèmes de société les plus sensibles.
2. Nous contribuons à faire entendre la voix des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans la politique sociale et familiale sur l'ensemble du territoire de notre Eglise.
3. Nous accordons une grande importance à la communication de notre secteur pour faire mieux connaître les fondements et l'impact de l'action diaconale et du travail des aumôneries spécialisées.
4. Nous observons les évolutions théologiques, ecclésiales, sociales, politiques, culturelles et juridiques et définissons – sur la base des enseignements retirés de ces observations - l'identité et les rôles respectifs de la diaconie et des aumôneries spécialisées.
5. Nous mettons tout en œuvre afin que les paroisses aient davantage de ressources pour leur travail diaconal, pour l'accompagnement, pour les projets et l'assurance qualité de ces derniers. Nous élaborons les bases nécessaires, encourageons les interactions entre les différents groupes professionnels, conseillons l'ensemble des personnes impliquées et intervenons dans la formation des futurs collaborateurs socio-diaconaux, des pasteurs et pasteurs et, éventuellement d'autres catégories professionnelles.
6. Nous encourageons et soutenons les paroisses et arrondissements dans leurs projets de collaboration au niveau diaconal.
7. Nous proposons aux collaborateurs ecclésiaux mais aussi aux personnes traversant une période critique de leur existence, des prestations fondées sur une conception de la santé humaine qui englobe les dimensions physique, psychique, sociale et spirituelle.
8. En collaboration avec l'Etat et d'autres institutions, nous souhaitons développer, tant au niveau qualitatif que quantitatif, des prestations dans le domaine de l'accompagnement spirituel et du conseil juridique qui répondent à des situations et des besoins précis.
9. Nous clarifions les besoins et souhaits des jeunes malentendants et mettons en œuvre les prestations correspondantes afin qu'eux aussi puissent bénéficier de la proclamation, de l'accompagnement spirituel et de l'engagement social de l'Eglise.
10. Nous veillons à créer de nouveaux espaces permettant **des échanges culturels entre sourds et entendants.**

Théologie

1. Nous travaillons au développement d'une identité liturgique claire et soutenons la mise sur pied d'un nouvel « agenda réformé de poche » appelé à jouer le rôle d'une sorte de boussole liturgique.
2. Nous menons des entretiens réguliers avec des représentantes et des représentants de l'Eglise catholique romaine et cherchons à renforcer nos approches communes dans la perspective d'un renforcement de la collaboration entre nos paroisses respectives.
3. Nous recueillons des informations et donnons des renseignements sur les mouvements religieux présents sur le territoire de notre Eglise et restons en contact avec les communautés intéressées à établir de bonnes relations avec l'Eglise nationale. Nous prenons leurs questions très au sérieux tout en affirmant et assumant nos positions théologiques.
4. Nous mettons à l'ordre du jour du Conseil synodal des sujets de fond théologiques et les développons selon ses intentions. Priorité est donnée aux clarifications relatives à la définition des ministères et à la consécration ainsi qu'aux conséquences, au niveau des textes de référence théologiques et juridiques, sur la définition des notions et des compétences du ministère ou du service concerné.
5. Nous menons à terme l'examen des descriptifs de poste des pasteures et pasteurs et garantissons le contrôle des compléments apportés et l'examen des nouveaux descriptifs.
6. Nous développons de nouvelles formes d'accompagnement pour le corps pastoral **en matière de ressources humaines**.
7. Nous examinons les structures de l'école de théologie réformée de Berne (KTS) et sa position dans le paysage suisse de la formation, évaluons la pertinence des formations proposées, le positionnement de l'institution de même que ses possibilités de développement et déterminons les mesures correspondantes sur la base des constats et des enseignements tirés.
8. Nous développons la collaboration avec la faculté de théologie et avec la direction cantonale de la Justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.
9. Nous développons en collaboration avec d'autres Eglises les différents sujets selon les engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'intention relative à la formation des pasteures et pasteurs.
10. Nous définissons les thèmes qui doivent être pris en considération dans le cadre de la formation continue des pasteurs et pasteurs.
11. Nous implantons les formations continues à long terme dans le cadre de Bologne.

12. Nous nous impliquons dans le débat portant sur la direction à donner au développement à moyen terme de l'Eglise et donnons des impulsions à ce débat.

Catéchèse

1. Dans le travail pédagogique, nous soutenons la recherche de réponses valables et éclairantes sur les questions de sens, de foi et de vie. Dans ce travail, nous nous inspirons de l'héritage évangélique-réformé et renforçons une approche réformée de la foi qui favorise la poursuite du dialogue avec d'autres confessions.
2. Nous incitons à concevoir les cultes comme des lieux de rencontre qui s'adressent à toutes les composantes de la population: familles et célibataires, jeunes et vieux, population suisse et étrangère, personnes aisées ou vivant dans la précarité. Nous aidons à concevoir de nouvelles formes de célébration et d'accueil en Eglise permettant à tout un chacun de se sentir à l'aise.
3. Nous encourageons la collaboration au niveau pédagogique et l'implantation de tâches spéciales dans les arrondissements ecclésiastiques et les régions.
4. Nous travaillons à la bonne acceptation de la nouvelle directive relative au travail pédagogique en Eglise et élaborons, avec la participation de la base, un plan de la matière à enseigner pour la catéchèse.
5. Nous veillons à la qualité de la collaboration entre les différents responsables de ministères et les collaborateurs, participons au travail de clarification de la compréhension de la consécration et des compétences ecclésiales des catéchètes. Nous nous engageons en faveur de la valorisation de leur travail et sommes prêts à procéder à des cérémonies de consécration.
6. En matière de formation continue et de conseil, nous assistons les collaborateurs pédagogiques dans leur développement personnel et celui de leurs compétences: nous nous engageons en faveur de bonnes conditions de travail afin qu'ils puissent trouver la satisfaction recherchée dans l'accomplissement de leur tâche. Par l'intermédiaire de cours pour les collaborateurs de la catéchèse destinés aux seniors actifs, nous mobilisons de nouvelles ressources pour le travail pédagogique.
7. En ce qui concerne le travail auprès des familles et des parents, nous poursuivons le projet « Eglise des familles » en collaboration avec d'autres Eglises cantonales et nous l'implantons dans les paroisses et les régions. Nous encourageons les célébrations avec les tout-petits et d'autres prestations impliquant des enfants d'âge pré-scolaire.
8. Dans la catéchèse spécialisée, nous encourageons l'intégration dans leur paroisse des enfants et des jeunes vivant avec un handicap mental. Nous développons de nouveaux modèles de cultes. Nous clarifions la question de la mise sur pied d'un centre de contact ecclésial pour adultes vivant avec un handicap mental.
9. Catéchèse francophone: Nous accompagnons les catéchètes professionnels, veillons à leur bonne insertion dans les paroisses, favorisons la collaboration avec les pasteurs et les laïcs et introduisons leur consécration. Nous

accompagnons des formations de jeunes accompagnants pour la catéchèse. Nous accompagnons le processus de régionalisation des paroisses dans le cadre de la catéchèse. Pour enfants avant le catéchisme et leurs parents nous proposons un cycle O : Eveil à la foi, proposition de cultes ou rencontres intergénérationnels.

10. Nous positionnons la formation de catéchète dans le paysage éducatif de manière à maintenir son attrait, tout en lui permettant de satisfaire aux exigences du travail pédagogique dans les paroisses.
11. Les médiathèques adoptent des supports modernes et adaptés aux besoins des clients pour informer les usagers sur les différentes prestations proposées: Internet, expositions, etc. Pour les nouvelles acquisitions, nous mettons l'accent sur les domaines suivants: générations, hommes-femmes, pauvres-riches, nord-sud, privilégiés-défavorisés, religions, violences, impulsions spirituelles, symbolique didactique, année chrétienne. Dans la présentation de notre catalogue de thèmes, nous veillons à utiliser un matériel de bonne qualité visuelle.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Impact des objectifs: aperçu	3
Les objectifs stratégiques et leur impact dans leur contexte	4 - 8
Stratégies	9
Les objectifs des différents départements et secteurs	10 - 19
Chancellerie de l'Eglise	10
Services centraux	11
Paroisses et formation	12 - 13
OETN-Migration	14 - 15
Diaconie	16
Théologie	17
Catéchèse	18 – 19
Table des matières	20

Traduction : Bertrand Baumann, service de traduction des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, André Carruzzo.